COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

des agent·es de la Catégorie C

CAP C

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Je vote F.S.U.

ÉLECTIONS PRO
10 DÉCEMBRE 2026

LA FSU TERRITORIALE

Uni·es pour agir

Cher·e collègue,
Le 10 décembre prochain, nous allons toutes et tous ensemble, élire nos représentant·es à la Commission Administrative Paritaire des agent·es de la Catégorie C (CAP-C).
Ce n'est pas normal qu'il y ait tant de différences entre les agent·es au seul motif que : « C'est le Maire ou le Président qui décide… ».

C'est pourquoi notre syndicat FSU est intervenu en faveur :

de la défense des acquis liés au temps de travail, d'une réelle rémunération des astreintes, et l'obtention du paiement de la N.B .I. et des Heures Sup',
de la défense des agent·es injustement sanctionné·es, pour faire respecter la dignité professionnelle,
de la défense et du respect des métiers et des qualifications,
de l'obtention des formations pros, transformer les postes après réussite à concours et examens,
de l'obtention de créations de postes,
du respect de TOUS les congés,
de l'augmentation du régime indemnitaire,
de la défense des agent·es victimes de harcèlement.



Nicolas LABORDE
(Ceyrat)



Estelle COSTEAUX
(Puy-Guillaume)

VOTEZ FSU C'EST CHOISIR DES COLLÈGUES DE CATÉGORIE C QUI…

défendent vos droits dans la plus grande transparence, ***s'impliquent*** dans un syndicat responsable, indépendant et « qui a les pieds sur terre ».

NOS REVENDICATIONS :

- l'**augmentation de 20 % de la valeur du point d'indice** et l'attribution de 80 points d'indice supplémentaires à l'ensemble des échelons ; l'**indexation des salaires** sur le coût de la vie ;
- le retour aux 37,5 années de cotisations **pour une retraite pleine et entière dès 60 ans** ;
- la **reconnaissance de la pénibilité** des métiers avec une retraite anticipée ;
- des **avancements et promotions facilités** par des critères objectivés et transparents ;
- la reconstruction des grilles indiciaires afin de **restaurer une progression de carrière significative** et redonner du sens à l'avancement, pour que l'engagement et l'expérience soient véritablement reconnus ;
  un véritable droit à la carrière avec une **formation professionnelle qualifiante** ;
- la **reconnaissance** de nos métiers et de nos qualifications ; l'extension des missions et moyens **pour l'inspection du travail** ;
- la mise en place d'**une vraie médecine professionnelle**.

A QUOI SERT LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ?

Si les Lignes Directricesde Gestion l'ont dépossédé des avancements de grade et des promotions internes,la CAP garde cependant un avis pour tout ce qui concerne la carrière des fonctionnaires : refus de titularisation et licenciement pour insuffisance professionnelle, discipline, refus de temps partiel, de disponibilité ou de démission, révision des comptes rendus d'évaluation professionnelle, refus des demandes de télétravail, examen des refus de certains congés spécifiques…

Attaché·es au respect de l'information, à la TRANSPARENCE et au principe de neutralité, les élu·es de la FSU Territoriale s'opposent au « clientélisme », au « fait du prince » et assurent votre défense dès que cela est nécessaire.

garantir et améliorer nos DROITS augmenter les SALAIRES et obtenir de meilleures CONDITIONS DE TRAVAIL

VOS ÉLU·ES FSU AGISSENT POUR :

- *faire respecter les règles statutaires,*
- *l'égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes,*
- *favoriser les promotions et les avancements,*
- *s'opposer à l'arbitraire de certains employeurs,*
- *défendre les emplois,*
- *la reconnaissance des métiers et des qualifications,*
- *de meilleures conditions de travail,*
- *favoriser le passage en catégorie B,*
- *le remplacement des postes vacants.*



L'ambition d'un véritable service public local passe par le **RESPECT DE SES AGENT·ES DE CATÉGORIE C**.
Pourtant, les salaires ne sont pas à la hauteur des qualifications.
Les dernières revalorisations ne couvrent même pas l'inflation qui a déjà fait perdre aux agents près de 25 % de pouvoir d'achat sur les 20 dernières années.
C'est environ 3 mois de salaires !

Uni·es pour agir

LA FSU EST POUR :

- *l'augmentation immédiate de* 80 POINTS D'INDICE POUR TOU·TES ,
- *le* DÉGEL ET L'INDEXATION DU POINT D'INDICE *sur l'inflation,*
- *un* SALAIRE MINIMUM DE 1 800 EUROS NET ,
- *une* PROMOTION *dès l'examen professionnel ou l'obtention d'un concours interne,*
- *l'* ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES ,
- *un* VÉRITABLE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE *qui reconnaisse les qualifications,*
- *une* FORMATION CONTINUE GARANTIE *tout au long de la carrière,*
- *l'*AVANCEMENT DE GRADE GARANTI *sur au moins deux grades,*
- *l'*ABROGATION DU JOUR DE CARENCE *et le retour d'une prise en charge à 100 % du Congé de Maladie Ordinaire (CMO),*
- *une protection sociale de haut niveau avec la* PRISE EN CHARGE INTÉGRALE DE LA MUTUELLE SANTÉ ET PRÉVOYANCE *par les employeurs.*



Cédric BOURCHEIX
(CLERMONT METROPOLE)



Mickaël MORIN
(CLERMONT METROPOLE)

Votez FSU

CONTACT : FSU Territoriale du Puy-de-Dôme | 29 rue Gabriel PERI, 63000 Clermont-Ferrand | 06 84 61 09 91 | fsuterritoriale63@gmail.com